

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LOTBINIÈRE  
MUNICIPALITÉ DE DOSQUET**

Séance extraordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 24 avril 2018, au local de la salle multifonctionnelle à 19h30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Mathieu Bibeau  
              Brigitte Poulin  
              Michel Moreau  
              Claude Lachance  
              Carole Desharnais

Assistance : 1

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 19h30.

**ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 24 AVRIL 2018.**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Patinoire permanente.
3. Garage municipal.
4. Divers :
  - 1) Terrain de baseball.
  - 2) Suivi rencontre avocat.
5. Période de questions.
6. Fermeture de la séance.

18-04-8472

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par Monsieur Mathieu Bibeau, **APPUYÉ** par Madame Carole Desharnais, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, **D'ADOPTER** l'ordre du jour de cette séance extraordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

18-04-8473

**PATINOIRE PERMANENTE.**

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a procédé à des appels d'offres pour la confection d'une patinoire permanente qui pourra servir de surface de deck hockey et de patinoire hivernale;

ATTENDU QUE pour concrétiser l'ensemble du projet, la municipalité a réparti en trois contrats distincts la confection soit : plancher de dekhockey, patinoire permanente et volet chaussée;

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a reçu des soumissions pour chacun des contrats proposées tels que décrits dans les tableaux ici-bas :

Plancher de Dekhockey : Reporté

Compagnie	Prix avant taxes	Particularités
Élite	31 967,20\$	
Permafib	22 765,00\$	
Flexcourt	20 940,35\$	
MS3	-----	

Patinoire permanente

Compagnie	Prix avant taxes	Particularités
Omnitech	36 442,63\$	HDPE
Sports Loisirs	80 138,00\$	
Flexcourt	-----	
Permafib	39 277,96\$	Polyboard

Volet chaussée

Compagnie	Prix	Particularités
Lévisiennes	36 850,00\$	
Pavage Lagacé	39 507, 95\$	
Maxi-Paysage	50 917,00\$	

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'octroyer le contrat de patinoire permanente à Permafib au montant de 39 277,96\$ plus taxes, compte tenu du fait que le devis précise que le type demandé est le polyboard ou son équivalent ( la qualité de l'HDPE étant moindre, il a été jugé non conforme) et le contrat de chaussée à Les entreprises Lévisiennes au montant de 36 850,00\$ plus taxes, le tout payable à même la taxe d'accise.

Adoptée

**GARAGE MUNICIPAL.**

Point d'information sur le suivi du dossier.

18-04-8474

**TERRAIN DE BASEBALL.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité octroie un contrat pour la fourniture et l'installation de 3 buts et 4 ancrages dont le 1<sup>er</sup> but double et le nivellement au Diamond Master à Multi-Surfaces Giguère pour un montant de 1 368.72\$ plus taxes payables à même le budget d'immobilisations.

Adoptée

**18-04-8475**

**SUIVI DE LA RENCONTRE AVEC L'AVOCAT.**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la municipalité octroie un mandat à Me Beauchemin afin d'entamer des procédures contre Monsieur Claude Lambert en cour supérieure.

Adoptée

**DIVERS :**

**PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**18-04-8476**

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 20h03.

Adoptée

**ATTESTATION**

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directrice générale